

ÉVÉNEMENT | En édictant un règlement, le Conseil d'Etat savait pertinemment les risques qu'il prenait. Il dit les assumer. Les élus du Grand Conseil sont conscients que le processus législatif ne doit désormais plus traîner. A Berne, un compromis prend forme afin que la cigarette soit autorisée dans les petits établissements.



© STEEVE IUNCHER GOMEZ | Au Café de la Presse, Plainpalais.

DEJAN NIKOLIC | 02.10.2008 | 00:00

Faute de base légale, le Tribunal fédéral (TF) a annulé mardi le règlement genevois interdisant la fumée dans les lieux publics. Une véritable gifle pour le Conseil d'Etat.

A l'époque de la votation du 24 février, était-il pleinement conscient des risques qu'il prenait? On peut en douter. Dans la «Tribune» du 6 mars dernier, Pierre-François Unger assurait que son texte était inattaquable, à savoir «juridiquement sûr» afin qu'il «ne chancelle pas au premier recours». La décision du TF aura prouvé le contraire.

Volonté populaire honorée

Loin d'admettre une quelconque erreur de sa part, le conseiller d'Etat en charge de l'Economie et de la Santé relativise aujourd'hui ses propos en les replaçant dans leur contexte temporel.

«Il s'agissait d'une garantie sur le fond et pas sur la forme», rappelle le magistrat, avant d'insister sur la nature transitoire de son règlement. «A l'époque, nous n'avions aucune latitude pour élaborer une loi, poursuit-il. Nous étions en attente d'adaptations dictées par la Confédération.»

Les Chambres fédérales promettaient en effet de livrer une législation suffisamment exhaustive pour épuiser toute marge de manœuvre de la part des cantons. «Six mois se sont passés et personne ne s'étonne qu'aucune loi n'a été élaborée au niveau fédéral. J'estime que de notre côté, nous avons au moins pris nos responsabilités», conclut Pierre-François Unger.

Selon Soli Pardo, président de l'UDC genevoise et instigateur du recours au TF, en outrepassant ses prérogatives, le Conseil d'Etat s'est ridiculisé. «On ne peut pas parler d'erreur, mais d'abus d'autorité. Edicter un règlement d'application, rédigé en une semaine sur un coin de nappe, n'est pas sérieux. L'élégance voudrait que Pierre-François Unger démissionne de son poste», estime Soli Pardo. De plus, si ces trois derniers mois, certains cafetiers et restaurateurs ont réussi à tirer leur épingle du jeu suite à l'interdiction, d'autres se sont plaints d'une baisse de leur chiffre d'affaires. «Leur préjudice pourrait ouvrir la voie à une responsabilité de l'Etat», conclut l'avocat.

Pour Jean-Charles Rielle, chacun a fait son travail. «Le Conseil d'Etat a accompli son devoir de santé publique. Le Tribunal fédéral a quant à lui tranché dans le sens d'une loi formelle.» Le conseiller national ne considère pas ce retour en arrière comme étant une perte de temps. Au contraire. Ces trois mois d'abstinence auraient permis d'effectuer un monitoring pour mieux comprendre le phénomène. «Cela aidera à façonner la nouvelle loi de manière plus efficace», imagine le médecin responsable au Cipret.

De son côté Jean Barth, président du comité d'initiative de prévention du tabagisme espère que le parlement va prendre ses responsabilités et accélérer la -cadence pour aboutir à une législation solide. «Si la nouvelle loi n'est qu'un copié-collé du règlement, nous la contesterons», précise-t-il. Une perte de temps que Me Marc Bonnant trouve regrettable: «Pour des raisons éminemment démagogiques, il va falloir tout recommencer.»

Les bistrots sentent à nouveau la nicotine

Beaucoup d'établissements ont ressorti leurs cendriers. D'autres ménagent la chèvre et le chou. Selon le sondage de la «Tribune», deux tiers des clients ne veulent plus aller dans les cafés fumeurs.

Certains affichent d'emblée la couleur. «Bistrot fumeur» est écrit en grand sur la vitrine du Bas Ravin, au rond-point de Plainpalais. Comme d'autres, ce café-restaurant n'a pas perdu de temps: mardi matin, dès la publication de l'arrêté du Tribunal fédéral suspendant l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les cendriers faisaient leur retour en salle.

La Tribune de Genève a sondé une trentaine d'établissements dans le quartier de Plainpalais, afin de voir lesquels suivent cet exemple et lesquels restent non-fumeurs. Résultat: l'un d'eux hésite encore, treize ont rouvert leur porte à la cigarette, sept ne changent rien et neuf ont opté pour une solution mixte (soit des espaces réservés aux non-fumeurs, soit une interdiction aux heures de repas, par exemple). Notons que dans cette dernière catégorie, une partie des bistrots n'appliquaient aucune mesure de ce type avant le 1er juillet, date d'entrée en vigueur de la prohibition.

Dans l'expectative

Mais les restaurateurs, redoutant de perdre leurs clients non-fumeurs nouvellement acquis, ou, à l'inverse, de voir les fumeurs partir chez la concurrence, tentent de ménager la chèvre et le chou. «Nous restons sans fumée jusqu'à 18 h», précise Ernesto Cicchini, cogérant du Nyamuk, à la rue des Bains. «De toute manière, l'interdiction n'est annulée que temporairement.» Au Cocott'Café, à la rue des Rois, Alexandre, l'un des patrons explique qu'ils vont «essayer» de rester non-fumeurs. «Mais cela dépendra de la pression commerciale. C'est toujours le client qui commande.»

D'autres ont vécu la journée de mardi comme une libération. «Dès que j'ai su que l'interdiction tombait, j'ai appelé quelques habitués pour leur dire», raconte en s'allumant une sèche, Christine Paccard, tenancière de L'Equipe, à l'avenue du Mail. La patronne de la Ferblanterie, à la rue de l'Ecole-de-Médecine est plus fataliste: «Je n'ai pas eu le choix, les gens sont arrivés avec la cigarette au bec, rigole-t-elle. Et dire que je venais de refaire la peinture!...» *Antoine Grosjean*

Consultez notre dossier: [«La fumée de retour dans les restos genevois»](#)

Participez à notre [sondage](#) et réagissez sur notre [forum](#).

[Actu Etat législation tabac](#)

Source URL (Extrait le 02.10.2008 - 05:42): <http://www.tdg.ch/geneve/actu/2008/10/01/etat-commis-erreur-legislature>

